
Adresse de la société populaire d'Oloron (Basses-Pyrénées), qui se félicite de la chute de Robespierre, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Oloron (Basses-Pyrénées), qui se félicite de la chute de Robespierre, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 183-184;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15263_t1_0183_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

vous inviter pour votre propre gloire et par dessus tout pour le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Les membres composant le comité de correspondance de la société populaire d'Eauze.

DAYDIE aîné; DASTE fils.

e

[*Les citoyens composant le corps municipal et le comité de surveillance de la commune de Clarbec, département du Calvados, à la Convention nationale, le 23 thermidor an II*](6)

Citoyens, la commune de Clarbec a appris avec joie la punition des traîtres, Catilina et Cromwell ainsi que leurs complices, et elle vous félicite sur le courage, sur la fermeté, et la grandeur avec lesquelles vous avez agit; oui, sans doute, la République entière doit vous voter des remerciements, de nous avoir débarassé de ces monstres, dont l'infâme Robespierre étoit le chef; sans doute quantité d'innocents ont déjà été victimes, mais vous en sauvez toujours beaucoup d'autres, car ce monstre avoit soif de sang, sans doute son projet étoit de faire périr tous les hommes à talent pour satisfaire plus facilement sa cruelle ambition, vous l'avez arrêté dans sa marche rapide et vous avez bien mérité de la patrie; la joie va repaître sur les visages et la tranquillité va renaître; la justice sera rendue et l'exécution de vos décrets sera le seul point de ralliement de tous les bons citoyens;...

Citoyens représentants, vous avez décrété que toutes les autorités constituées seront épurées. Ce décret étoit désiré depuis longtemps mais confions ce renouvellement à des commissions et il en pourrait résulter des fautes involontaires, en ce que ces commissions sont obligées de s'en rapporter à des listes qui leur sont présentées, ne connaissant pas tous les citoyens des communes, ces listes peuvent être fautives; nous pensons donc citoyens représentants, que ce soin devroit être confié aux communes qui certainement feroient de bons choix, car elles sont très ennuyées des aboyeurs et faux patriotes qui jusqu'à présent n'ont fait que les persécuter; leur choix portera sur des patriotes honnêtes et sincères, et vos décrets seront exécutés, au surplus citoyens, nous adopterons le mode que vous nous tracerez; vos loix seront toujours notre règle et nous ne nous en écarterons jamais.

La commune de Clarbec, fidèle à vos décrets, a une des premières protesté contre l'insurrection de ce département.

DEFRANCE, *maire*; LE NORMAND, *secrétaire-greffier, et seize autres signatures.*

f

[*Le commis en chef au bureau militaire de l'administration du district de Pont-Chalier, ci-devant Pont-l'Evêque, département du Calvados, au président de la Convention nationale, le 16 thermidor an II*](7)

Citoyen Président,

Chargé par mes collègues de transmettre à la Convention nationale l'expression de nos sentiments communs pour l'énergie avec laquelle elle a déjoué la nouvelle conjuration, je m'empresse citoyen Président, de t'adresser ce foible tribut de notre reconnaissance pour ses illustres travaux; en t'invitant de vouloir bien le lui offrir. Puisse-t-elle l'agréer! nous compterons alors ce jour au rang des plus doux moments de notre vie.

Salut et fraternité, ORIOL.

[*Les commis de l'administration du district révolutionnaire de Pont-Chalier à la Convention nationale, s. d.*]

Mort aux tyrans

A la Convention nationale

Ô quelle énergie, sénat auguste, tu viens de déployer pour sauver la Patrie en danger! Graces, mille fois graces te soient rendues, ôh Montagne sacrée pour la fermeté avec laquelle tu as su briser le sceptre du nouveau Cromwell et préserver la liberté du péril éminent qui la menaçoit;

Dépositaires de la confiance de la Nation, restez vertueux Législateurs, restez au poste où la Patrie vous a placé pour son bonheur. Le vaisseau de la République agité a besoin de pilotes sûrs pour arriver avec sécurité au port; à vous seuls appartient de lui en servir.

En témoignage de notre reconnaissance agréez, vertueux Montagnards, le serment que nous vous faisons de déffendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang la représentation nationale.

Malheur! malheur à qui oseroit encore attenter à ses jours, debout, nous volerons au moindre signal, lui faire de nos corps un rempart, nous périrons, ou triompherons avec elle; plutôt la mort que l'esclavage, c'est notre devise.

Vive la République, vive l'incorruptible Montagne.

CANU, ORIOL, *chefs du bureau militaire, et 17 autres signatures.*

g

[*La société populaire et montagnarde d'Oloron, département des Basses-Pyrénées, à la Convention nationale, le 20 thermidor an II*](8)

Quoi donc Législateurs, après l'exemple terrible de sévérité et de justice qui a frappé les

(6) C 320, pl. 1304, p. 34.

(7) C 320, pl. 1314, p. 26.

(8) C 320, pl. 1314, p. 25.

Danton, Lacroix, Hébert, et tous ces hommes vendus à la cause des tyrans, des nouveaux conjurés auraient encore osé conspirer contre la République en assassinant la représentation nationale; et ces hommes atroces à l'aide de leurs horribles proscriptions ont volontairement aspiré au triumvirat, les monstres! ils avaient donc oublié que le Peuple français n'était jamais plus grand que lorsqu'il s'agissait d'écraser la tyrannie. Ils avaient oublié que le poignard de Brutus était au sein de la Convention pour en percer le dominateur assez audacieux qui tenterait de s'élever sur les débris du trône des Capet.

Grâces immortelles vous soient rendues Législateurs, vous avez sauvé la Patrie; jamais vous n'avez mieux mérité d'elle que lorsque vous décrétâtes d'accusation Robespierre, Couthon et ses lâches complices. Jamais enfin vous ne fûtes plus énergiques que lorsque vous prononçâtes la mise hors de la loi des membres de la Commune de Paris, dignes associés de ces Catilina modernes, et que vous fûtes intruire le bon peuple qu'on avait égaré pour opprimer la Patrie.

L'engouement et l'idolâtrie telle fut toujours la source de nos maux; c'est parce qu'à Rome l'on s'enthousiasma pour Cesar que la liberté y fut perdue, mais en France, la révolution est dans le peuple et non point dans la renommée de quelques personnages, et les républicains sauront enfin mettre à profit cette grande vérité que l'infâme Saint-Just a proclamée dans son rapport du 11 germinal pour la garantie du peuple contre les hommes artificieux.

Législateurs vous avez encore sauvé la France et la liberté dans les journées des 9 et 10 thermidor; vous avez trouvé dans votre sein toutes les lumières et l'énergie nécessaires pour démasquer et pulvériser les traîtres, entendez le serment des habitants de cette commune, d'une société montagnarde qui sait apprécier l'honneur qui était réservé aux bons citoyens de Paris d'entourer de leur force la représentation nationale dans la crise où elle s'est trouvée, soyés persuadés représentants, que comme eux, nous aurions scu vous faire un rempart de nos corps, qu'on ne seroit parvenu à affranchir qu'après nous avoir arraché la vie. Oui nous jurons de ne jamais idolâtrer qui que ce soit, c'est sous votre égide seule que nous marcherons à la Liberté et à l'Egalité et que nous promettons en faisant respecter la plénitude de votre puissance, de mourir s'il le faut pour l'affermissement de la République une et indivisible. Pour copie conforme,

LAVRAGESSE, *président*, POURAILLY, *secrétaire*.

h

[*La société populaire d'Alet, département de l'Aude, à la Convention nationale, le 6 thermidor an II*](9)

(9) C 320, pl. 1314, p. 28.

Citoyens représentants,

Le bruit des victoires que remportent les armes de la République a retenti dans notre société : un enthousiasme universel s'est emparé de nos cœurs, en lisant dans les bulletins de la Convention nationale les détails étonnants de tant de succès, de tant d'actions éclatantes de courage et de bravoure des hommes libres. Les cris mille fois répétés de vive la République, vive la Montagne se sont fait entendre de toutes parts; et c'est au milieu de cette allégresse, que la société populaire d'Alet, vous fait parvenir l'expression de sa reconnaissance, pour les brillants succès que vos sages décrets viennent de procurer à la République. Nous vous félicitons du courage de ces généreux guerriers, qui repoussent avec tant de valeur, ces lâches féroces brigands, que la rage de leurs vils maîtres avait vomis sur le sol sacré de la Liberté. Restés à votre poste, infatigables montagnards, jusqu'à ce que la horde des Barbares soit entièrement anéantie et la République sera sauvée.

Salut et fraternité,

Les membres du comité de correspondance,
DESSAI, *président*, DUAB, *secrétaire*.

i

[*Les juges, commissaire national et greffier du tribunal de district de Lesneven, département du Finistère, à la Convention nationale, le 25 thermidor an II*](10)

Citoyens représentants,

Nous comparons vos triomphes sur les traîtres de l'intérieur aux succès de nos armées, partout victorieuses sur les vils satellites des despotes et coalisés. Les marches, les contremarches, les évolutions les plus savantes de ceux-ci, rien en un mot n'arrête l'ardeur et l'intrépidité de nos soldats républicains. Témoin la célèbre bataille de Fleurus. De votre côté, aucun traître, quelque masque qu'il emprunte, aucun complot, de quelque manière qu'il soit ourdi, n'échappe à votre surveillance paternelle, témoin la conspiration du tiran Robespierre et de ses infâmes complices que vous venez de déjouer. Grâces immortelles vous soient rendues, citoyens représentants, comme nos armées doivent rester à leurs postes tant qu'elles auront des ennemis à combattre, vous devez vous-mêmes rester au vôtre, jusqu'à ce que vous ne trouviez plus de traîtres à punir.

Vive la République une et indivisible.

HABESQUE, *commissaire national, et cinq autres signatures*.

j

[*La société populaire de Montbard, département de la Côte d'Or, à la Convention nationale, le 5 fructidor an II*](11)

(10) C 319, pl. 1304, p. 32.

(11) C 320, pl. 1314, p. 24.